

Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

Distr. GÉNÉRALE

CERD/C/404 15 février 2001

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

COMITÉ POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE

EXAMEN DES RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR LES ÉTATS PARTIES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 9 DE LA CONVENTION

Onzièmes rapports périodiques que les États parties doivent présenter en 2001

Note du Secrétaire général

- 1. Deux États parties à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale doivent présenter un onzième rapport périodique en 2001, conformément à l'alinéa b) du paragraphe 1 de l'article 9 de la Convention. Le tableau ci-après donne les dates auxquelles leur onzième rapport doit être présenté et la cote des documents où figurent leur rapport initial et leurs deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième et dixième rapports périodiques, ainsi que la cote des comptes rendus analytiques des séances au cours desquelles le Comité a examiné ces rapports.
- 2. Les onzièmes rapports périodiques des États parties indiqués ci-dessous seront publiés sous forme d'additifs au présent document.

États parties	Date à laquelle le onzième rapport périodique doit être présenté	Documents où figurent le rapport initial 1) et les deuxième 2), troisième 3), quatrième 4), cinquième 5), sixième 6), septième 7), huitième 8), neuvième 9) et dixième 10) rapports périodiques	Comptes rendus analytiques des séances auxquelles ces rapports ont été examinés
Gabon	30 mars 2001	1) CERD/C/71/Add.1 2) CERD/C/315/Add.1 3) CERD/C/315/Add.1 4) CERD/C/315/Add.1 5) CERD/C/315/Add.1 6) CERD/C/315/Add.1 7) CERD/C/315/Add.1 8) CERD/C/315/Add.1 9) CERD/C/315/Add.1	CERD/C/SR.550 CERD/C/SR.1286 et 1294 CERD/C/SR.1286 et 1294
Ouganda	21 décembre 2001	 CERD/C/71/Add.2 Pas encore reçu 	CERD/C/SR.680 et 687
